



## Harcèlement pendant le travail

Par **jeanpatrick**, le **05/03/2011** à **10:40**

Bonjour,

Heureux de me présenter ici:

Jean-Patrick, 53 ans, veilleur de nuit (night auditor, concierge de nuit, etc) dans un hôtel 2\*.

Contrairement à ce que pourrait laisser croire le titre du sujet, je ne suis nullement harcelé par mes supérieurs ou par les collègues. L'équipe est fantastique, bonne ambiance, je suis plus que motivé... Jusqu'alors, j'allais au travail avec plaisir.

Hélas, récemment, un individu - redoutablement déstabilisant- est venu gâcher ce tableau idyllique.

Il y a quelques semaines, cette personne s'est mise à hurler sous les fenêtres de l'hôtel (à 2h du matin). Je lui ai demandé de cesser deux fois, sans succès. Au bout d'une demi-heure, après deux avertissements, j'ai appelé la police, qui est intervenue dans le quart d'heure suivant.

L'homme à été fouillé, interrogé, puis relâché au bout de quelques minutes, après admonestation.

A peine un quart d'heure plus tard, le voilà devant la porte d'entrée de l'hôtel (fermée la nuit). Hurlements, menaces de mort réitérées, le doigt "scotché" sur la sonnette de nuit, tambourinements violents sur la porte vitrée. Nouvel appel à la police, intervention, menottes, et embarquement direction le commissariat.

Quelques jours plus tard, revoilà l'homme devant la même porte, à minuit. Canette de bière à la main. De minuit à 3 heures du matin, il a réitéré les mêmes gestes, les mêmes paroles que

celles décrites ci-dessus.

Il s'en est résulté 6 appels à la police en 3 heures, mais l'homme s'est avéré intelligent et rusé. A chaque apparition d'une voiture, il détaillait, pour revenir quelques minutes plus tard.

Vous avez essayé de résister à une sonnerie en continu **pendant 3 heures de temps** ? A des coups répétés frappés sur votre porte d'entrée ? A des menaces de mort ? Moi, non.

N'en pouvant plus, et ne pouvant pas quitter la réception (arrivée de clients, départs de clients, comptabilité, etc), essayant malgré tout de rester stoïque devant ses assauts, j'ai fini par détruire la sonnette (qui n'avait pas de bouton marche arrêt, hélas). Sont restés les coups contre la porte et les hurlements/menaces.

A 3 heures du matin, tout a brusquement cessé. Est-ce que la police a fini par le coincer, je ne l'ai jamais su.

Enfin tranquille? Que nenni. La nuit dernière, re-belotte. A minuit et demi, même cinéma, pendant près d'une heure. Cette fois, il tapait à la porte d'entrée, ainsi qu'à une porte latérale. Le tout accompagné de hurlements.

Cette nuit, j'ai essayé de rester stoïque, de ne pas faire son jeu.

A une heure du matin, la police est intervenue, sans même que je l'appelle (caméra de surveillance sur la place où est situé l'hôtel ??).

Comme d'habitude, les policiers l'ont relâché après fouille et admonestation. Mais ils m'ont fortement recommandé de venir porter plainte au commissariat contre cet individu (menaces de mort réitérées)... et mieux, ils m'ont même donné son nom et son prénom, et ne sussurant que cet homme étant fort connu chez eux.

Question: selon vous, dois-je porter plainte ou non ? Est-ce que le fait de porter plainte ne risque-t-il pas de sur-multiplier les agissements du bonhomme- comme me le suggérait ma direction?

J'avoue que psychologiquement, c'est une épreuve redoutable, un véritable harcèlement. Jusqu'ici, j'adorais mon travail, mais à présent, je vais y aller à reculons. Vais-je le revoir devant la porte cette nuit ? Vais-je "péter les plombs" et l'agresser à coup de bâton, comme j'en ai violemment envie? Je résiste, mais combien de temps, combien de jours, vais-je pouvoir résister avant de passer à l'inévitable ?

Et il n'y a pas que moi qui subit un préjudice dans cette histoire. Il y a aussi mon employeur.

En effet, non seulement l'hôtel accueille des clients, mais en plus, il propose un service de vente de cigarettes pendant la nuit. Bonne fréquentation, bon CA.

Pendant tout le temps où ce monsieur est intervenu, je n'ai pas pu servir les nombreux clients voulant acheter des cigarettes. Et j'ai dû laisser entrer les clients de l'hôtel un bâton à la main (en cas d'agression). Avouez que ça fait très mauvais genre. Et de surcroît, l'accueil n'est pas franchement souriant, stressé comme je suis.

A l'avenir, si cet individu n'est pas "neutralisé", je vais sans doute devoir me réfugier dans une pièce attenante à la réception (à l'abri des coups et des hurlements). Enfin tranquille... certes,

mais je ne pourrait plus laisser entrer les clients de l'hôtel, ni servir les clients "tabac".

Donc, autre question: de par l'intervention de ce malandrin, mon employeur subit lui aussi un préjudice important. Doit-il, tout comme moi, porter plainte. Si oui, sous quel motif juridique, selon vous ?

J'avoue que ma direction, tout comme moi-même, sommes totalement perdus.  
Pouvez-vous nous orienter, s'il vous plait, nous aider avec vos précieux conseils?

A l'avance, soyez-en vivement remerciés.... et pardon pour ce très long discours.

Très cordialement

JP

Par **corima**, le **06/03/2011** à **00:21**

Faites ce que la police vous a dit, allez porter plainte contre lui, car sans plainte ils ne peuvent pas faire grand chose que de l'interpeler et le relacher. Avec une plainte, voire plusieurs plaintes pour recidive, il va finir par avoir une chambre gratuite en prison et ça devrait le calmer

Surtout ne craquez pas car vous seriez en tort meme si je comprends que ça peut demanger